

DÉLIBÉRATION N°2017.04.03/402

**Fixation des taux d'imposition
de la taxe d'enlèvement
des ordures ménagères (TEOM)
pour l'exercice 2017**

L'an deux mille dix-sept, le mercredi 19 avril, à 10 heures 00, le Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence, s'est réuni au siège de CAP Excellence (*salle du Conseil*), sis 18 boulevard LEGITIMUS 97 110 Pointe-à-Pitre, sous la présidence de *Monsieur Eric JALTON*, Président, en vue de délibérer suivant l'ordre du jour de la convocation datée du 11 avril 2017.

Présents : 31		
Président		
M. Eric	JALTON	
Vice-Présidents		
M. Jacques	BANGOU	1 ^{er} Vice-Président
M. Rosan	RAUZDUEL	3 ^{ème} Vice-Président
Mme Hélène	MOLIA-POLIFONTE	4 ^{ème} Vice-Présidente
Mme Suzelle	SEVILLE	5 ^{ème} Vice-Présidente
Mme Eliane	GUIOUGOU-FIRPIONN	6 ^{ème} Vice-Présidente
Mme Maguy	CELIGNY	9 ^{ème} Vice-Présidente
M. Fred	EUSTACHE	10 ^{ème} Vice-Président
Mme Claudine	CHALUS	12 ^{ème} Vice-Présidente
Mme Renée-George	NABAJOTH-DELOUMEAUX	14 ^{ème} Vice-Présidente
Conseillers Communautaires - Membres du Bureau		
M. Fabert	MICHELY	
Mme Josiane	GATIBELZA	
Mme Corinne	PETRO	
Mme Lyliane	PIQUION	
Mme Alberta	ALBERI	
M. Justin	DESSOUT	
Mme Francesca	FAITHFUL	
Autres Conseillers Communautaires		
Mme Maryse	ALIDOR-DAHOMAS	
Mme Lise Claude	AZEDE	
M. Jean-Luc	CELIGNY	
M. Audry	CORNANO	
Mme Lydia	FANHAN-LAURIETTE	
Mme Juliana	FENGAROL	
M. José	GUIOLET	
Mme Célia	HATCHI-MIMIETTE	
M. Jocelyn	LEREMON	
M Alix	NABAJOTH	
M. Jean-Charles	SAGET	
Mme Nadiah	SURVILLE-PERAFIDE	
Mme Ketty	WALPO	
Mme Nadège	THÉOPHILE	

Excusés représentés : 3Vice-Président:

M. Georges BREDENT (8^{ème} Vice-Président)
Procuration à Mme Alberta ALBERI

Autres Conseillers Communautaires:

M. Harry DURIMEL
Procuration à M. Jean-Charles SAGET
M. Denis BERNADOTTE
Procuration à Mme Maryse ALIDOR-DAHOMAS

Excusés non représentés : 2Vice-Président:

M. Georges DAUBIN (2^{ème} Vice-Président)

Autre Conseiller Communautaire :

Mme Solange LEBLANC

Absents : 14Vice-Présidents :

Mme Murielle JABES (7^{ème} Vice-Présidente)
M. Dominique BIRAS (11^{ème} Vice-Président)
Mme Marie-Corine LACASCADE-CLOTILDE (13^{ème} Vice-Présidente)
M. Pierre THICOT (15^{ème} Vice-Président)

Conseillers Communautaires - Membres du Bureau :

Mme Marie-Camille MOUNIEN
M. Max CELIGNY
M. Michel RINÇON

Autres Conseillers Communautaires :

M. Georges BERGINA
Mme Sylvie CHAMMOUGON-ANNO
M. Chazy CIRANY
M. Maurice LORQUIN
M. Daniel MARSIN
M. Patrick SELLIN
M. Olivier SERVA

COURRIER ARRIVÉ LE

25 AVR. 2017

S. PREFECTURE DE POINTE-A-PITRE

Conformément à l'article L2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, les conditions de quorum étant réunies, le Conseil peut valablement délibérer.

Le secrétariat est assuré par *Madame Suzelle SEVILLE*.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE ;

- VU le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT);
- VU le Code Général des Impôts et notamment les dispositions des articles 1379-0 bis, 1520, 1609 quater, 1636 B undecies, 1639 A;
- VU l'arrêté préfectoral n°2008/2042/AD/II/2 du 30 décembre 2008 portant création de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence;
- VU l'arrêté préfectoral n°2012-1322/SG/DiCTAJ/BRA en date du 29 novembre 2012 portant extension de périmètre de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence à la ville de Baie-Mahault au 1^{er} janvier 2013;
- VU l'arrêté préfectoral n°971-2017-03-08-001/SG/DiCTAJ/BRA daté du 8 mars 2017 portant modification et actualisation des statuts de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence;
- VU la délibération n°2015.12.07/28 du 23 décembre 2015 portant institution et perception de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) en substitution des communes membres;
- VU l'avis de la commission des finances réunie le 18 avril 2017;
- VU l'état 1259 portant notification à CAP Excellence des bases prévisionnelles de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères pour l'exercice 2017;

Considérant les prévisions de dépenses relatives aux charges directes et indirectes liées à la compétence de collecte et de traitement des ordures ménagères et assimilés notamment au regard de l'article 57 de la loi de finances rectificative de 2015 ;

Considérant que le produit attendu de la taxe d'enlèvement pour les ordures ménagères s'établit à 26 529 696 € au titre de l'exercice 2017 ;

Considérant le rapport du Président;

Après en avoir délibéré ;

DÉCIDE, À LA MAJORITÉ ET 1 ABSTENTION (*Mme Lise AZEDE*)

ARTICLE 1 - De fixer dans le cadre de la procédure de lissage des taux d'imposition, les taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères pour l'exercice 2017, comme suit :

Zones	Taux	Bases prévisionnelles 2017	Produit
ABYMES	20,14 %	54 522 903 €	10 980 913 €
BAIE-MAHAUT	15,70 %	56 478 729 €	8 867 160 €
POINTE-A-PITRE	25,77 %	25 927 910 €	6 681 622 €
TOTAL		136 929 542 €	26 529 696 €

ARTICLE 2- De donner tous pouvoirs au Président pour les applications pratiques de la présente délibération.

ARTICLE 3- Le Président, le Directeur Général, le Comptable Public de l'Agglomération CAP Excellence sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente délibération.

La présente délibération sera notifiée à Monsieur le Sous-Préfet de l'arrondissement de Pointe-à-Pitre, à Monsieur le Député-Maire de la ville des Abymes, à Madame le Maire de la ville de Baie-Mahault, à Monsieur le Maire de la ville de Pointe-à-Pitre, à Monsieur le Directeur Régional des Finances Publiques ainsi qu'à Madame le Comptable Public du Centre des Finances Publiques de l'Agglomération CAP Excellence.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Guadeloupe, dans un délai de deux (2) mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat.

Elle sera publiée au recueil des actes administratifs de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence.

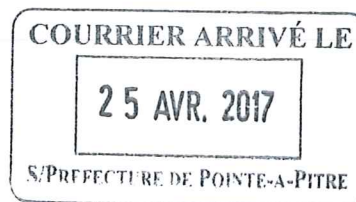
Pour extrait certifié conforme

Pointe-À-Pitre, le 25 AVR. 2017



Le Président

Eric FALTON



- Délibération transmise à la Sous-Préfecture de Pointe-à-Pitre, le 25 AVR. 2017
- Délibération transmise à Monsieur le Député-Maire de la ville des Abymes, le 25 AVR. 2017
- Délibération transmise à Madame le Maire de la ville de Baie-Mahault, le 25 AVR. 2017
- Délibération transmise à Monsieur le Maire de la ville de Pointe-à-Pitre, le 25 AVR. 2017
- Délibération transmise à Monsieur le Directeur Régional des Finances Publiques, le 25 AVR. 2017
- Délibération transmise à Madame le Comptable Public de l'Agglomération CAP Excellence, le 25 AVR. 2017